

TASTEVINAGE®

114^{ème} ÉDITION

INSCRIPTION GRATUITE
DE VOS VINS

Vendredi 6 septembre 2024

LES AOP DE BOURGOGNE SONT APPELÉES À CONCOURIR
toutes couleurs, tous millésimes et mise en bouteilles effective de chaque cuvée présentée,
sauf les beaujolais, beaujolais-villages et bourgogne gamay

Au verso de cette page, le bordereau de soumission vous permettra d'inscrire les vins que vous souhaitez présenter au Tastevinage accompagné obligatoirement des documents suivants :
(selon l'Arrêté du 13 février 2013 fixant les conditions d'inscription des concours vinicoles français)

- Un bulletin d'analyses datant de moins d'un an qui indique, outre les éléments permettant d'identifier chaque échantillon, les valeurs des paramètres analytiques comme suit :
 - les titres alcoométriques volumiques acquis et en puissance à 20 °C, exprimés en % vol.
 - les sucres (glucose + fructose), exprimés en g/l
 - l'acidité totale, exprimée en meq/l
 - l'acidité volatile, exprimée en meq/l
 - l'anhydride sulfureux total, exprimé en mg/l
 - la surpression due à l'anhydride carbonique, exprimée en bars pour les crémants de Bourgogne
- La ou les déclaration(s) de revendication correspondante(s)
- Jusqu'au 17 juillet 2024, merci de valider l'inscription de vos vins sur votre espace producteur en ligne ou de retourner le tout par e-mail ou courrier à la Confrérie des Chevaliers du Tastevin ; ne joindre aucun document à l'échantillonnage.

Quelques jours après le TASTEVINAGE, une lettre de confirmation des résultats vous sera adressée.

En fonction des vins tastevinés, une commande d'un certain nombre d'habillages sera alors exigée :

- 1300 habillages par appellation générique
- 900 habillages par appellation village
- 600 habillages pour les 1^{ers} crus et grands crus.



TASTEVINAGE®

2 rue de Chaux - C.S. 50012 - 21701 Nuits-Saint-Georges Cedex
Tél. 03 80 61 06 83 - info@tastevinage.fr - www.tastevinage.fr

